Principal
Asset Management®



SCPI Principal® Inside

Bulletin trimestriel d'information

3ème trimestre 2026

Valable du 01/10/2026 au 31/12/2026

BTI n°2026-3



Avertissements et risques

Ceci est une communication commerciale. Ce document n'est pas contractuel et ne constitue pas un conseil en investissement. L'investissement dans les parts de la SCPI Principal Inside (ci-après les « Parts ») doit être envisagé comme un investissement à long terme adapté au patrimoine personnel, l'horizon d'investissement et la tolérance aux risques de l'investisseur. Un tel investissement comporte des risques. La rentabilité de la SCPI Principal Inside n'est pas garantie ou protégée. Veuillez vous référer à la Note d'information et au Document d'information clés avant de prendre toute décision finale d'investissement. Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont les suivants :

Risque de perte en capital

Principal Inside n'offre aucune garantie ou protection du capital investi ni aucune garantie de performances. L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale, et doit être en mesure de supporter les conséquences d'une telle perte.

Risque de liquidité

Principal Inside ne garantit pas la possibilité de retrait ou de revente des Parts. Le retrait ou la revente des Parts dépend de l'équilibre entre l'offre et la demande et n'est envisageable que s'il existe une contrepartie à la souscription ou à l'achat (investissement sur une longue durée recommandé).

Risque de marché

Les investissements réalisés par Principal Inside sont soumis aux risques inhérents à la détention et à la gestion d'actifs immobiliers, pouvant avoir un impact négatif sur la valeur et la performance des actifs immobiliers détenus. Certains facteurs sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur le rendement et la valeur des actifs, et donc sur la situation financière et la performance de Principal Inside :

- évolution du marché ;
- conjoncture économique, politique et financière ;
- risques liés aux travaux de construction, réhabilitation, rénovation, restructuration ;
- évolution des loyers ;
- vacances des actifs immobiliers ;
- dépendance à certains locataires ;
- modifications règlementaires relative aux baux ;
- concentration du portefeuille ;
- risques liés aux prestataires.

Risque de gestion

Principal Inside est gérée de façon discrétionnaire par la Société de Gestion. Il existe un risque que Principal Inside ne soit pas investie à tout moment sur les marchés ou actifs les plus performants. Les revenus et la plus-value générés par Principal Inside peuvent être inférieurs aux objectifs de gestion fixés par la Société de Gestion.

Risque de contrepartie

Principal Inside est exposée au risque de défaillance des contreparties avec lesquelles seraient conclus des contrats financiers ainsi qu'au risque de défaillance des locataires, promoteurs, administrateurs de biens et leurs garants, pouvant conduire à un défaut de paiement. En cas de défaut d'une ou plusieurs contreparties, Principal Inside pourrait ne pas être en mesure de distribuer de dividendes et générer une moins-value.

Risque lié à la durée du blocage

Les Parts détenues par les Associés Fondateurs sont inaliénables pendant trois (3) ans à compter de la délivrance du visa de l'AMF (art. L. 214-86 du CMF).

Risque de devise (ou de change)

Principal Inside peut investir partiellement ou totalement sur des monnaies autres que l'Euro, dont la fluctuation peut exercer une influence positive ou négative sur la valeur des actifs situés hors de la Zone Euro, ainsi que sur les revenus de ces actifs.

Risque de taux

La fluctuation des taux d'intérêts peut exercer une influence positive ou négative sur la valeur des actifs ainsi que sur le coût de l'endettement.

Risque lié à l'endettement

Principal Inside peut avoir recours à l'endettement dans la limite de 40 % de la valeur d'expertise des immeubles détenus directement et indirectement, augmentée de la trésorerie consolidée. L'endettement peut augmenter les risques de pertes en cas de dévalorisation des actifs.

Risques de durabilité

Principal Inside est exposée aux risques de durabilité, pouvant engendrer une diminution du rendement du fonds et conduire à une dépréciation de la valeur des actifs du portefeuille. Il s'agit notamment des risques climatiques physiques, des risques climatiques de transition et des risques sociaux.

Risques liés à la gouvernance

Ces risques sont liés aux pratiques éthiques, aux risques de conflits d'intérêts ou encore de corruption.

Afin d'atténuer l'impact potentiel de ces risques (durabilité et gouvernance) sur le rendement de Principal Inside, la Société de Gestion a adopté une approche ESG en fonction de la nature de l'actif immobilier, intégrée dans la politique ESG et la politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité.

Risque fiscal

L'évolution du régime fiscal applicable aux actifs détenus par Principal Inside, à Principal Inside elle-même, à ses filiales ou aux Associés peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur des actifs, sur les revenus générés par ces actifs et sur la valeur nette des revenus et des plus-values éventuellement perçus par les Associés.

PROFIL DE RISQUE



Pour plus d'informations sur les risques et avertissements liés à l'investissement dans des Parts de Principal Inside, vous pouvez vous référer à la Note d'Information disponible sur **https://fr.principalam.com/notre-scpi**

Sources : sauf exception mentionnée, l'ensemble des données chiffrées au sein du présent Bulletin proviennent de Principal Asset Management SAS.



Les références à un classement, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs de la SCPI ou de la société de gestion. Ces mentions ont été fournies par des prestataires de services indépendants et aucune rémunération n'a été versée directement ou indirectement.

Édito

Chers Associés,

Alors que la fin de l'année 2026 approche à grands pas, nous sommes heureux de vous retrouver pour ce bulletin d'information pour le 3ème trimestre.

La croissance économique mondiale demeure positive et devrait se renforcer en 2027, portée notamment par les investissements liés à l'intelligence artificielle, l'augmentation des dépenses de défense et le développement des infrastructures.

L'environnement macroéconomique reste néanmoins complexe, marqué par la persistance des risques géopolitiques, de nouvelles pressions inflationnistes, l'augmentation de l'endettement public et des besoins de capitaux importants pour accompagner les transitions énergétique et numérique.

Dans cet environnement plus exigeant, le marché de l'immobilier commercial poursuit sa phase de reprise. Celle-ci demeure toutefois inégale, avec des écarts importants entre les secteurs immobiliers, les marchés géographiques et les stratégies d'investissement. Les hausses constatées des rendements des obligations d'Etats à 10 ans vont par ailleurs probablement avoir une incidence sur les taux observés sur les marchés immobiliers au cours des prochains trimestres. Cette hausse des taux de rendement pourrait ouvrir une fenêtre d'opportunité pour le déploiement de la collecte future.

Poursuite de la diversification du portefeuille

Le troisième trimestre 2026 a été marqué par la poursuite du déploiement de la stratégie d'investissement de Principal Inside aux États-Unis, avec une nouvelle opération à Charlotte, en Caroline du Nord. Cet investissement dans un actif de commerce permet à la SCPI de poursuivre la diversification sectorielle de son patrimoine, en complément des secteurs déjà représentés au sein du portefeuille.

Cette acquisition a été réalisée dans le cadre d'un mécanisme de « pré-investissement » mis en place avec le Groupe Principal, dans le respect du dispositif de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion. L'actif a ainsi été acquis dans un premier temps grâce à une ligne d'investissement mise à disposition par le Groupe, et logé dans un véhicule dédié, permettant ensuite à Principal Inside d'acquérir progressivement les parts de ce véhicule au rythme de sa collecte. Au 30 septembre 2026, la SCPI détenait ainsi 12 % de l'investissement. Depuis la clôture du trimestre, un nouveau rachat de parts du véhicule détenant l'actif a été réalisé, ce qui porte la participation de Principal Inside à 20 % au cours du mois d'octobre.

Ce dispositif permet à la SCPI de sécuriser une opportunité d'investissement identifiée par nos équipes tout en adaptant progressivement le déploiement de ses capitaux au rythme de la collecte. Cette nouvelle opération s'inscrit dans la continuité de notre stratégie : construire un portefeuille international diversifié en sélectionnant des actifs et des marchés présentant, selon nous, des fondamentaux attractifs.

Enfin, nous avons procédé au versement d'une distribution brute de **4,14 euros par part** au titre du troisième trimestre 2026, soit **3,87 euros par part nets de fiscalité étrangère** pour les associés résidents fiscaux français.

Nous vous remercions à nouveau pour votre confiance.

Marianne BLANCHOT

Gérante
Principal Inside

L'analyse de marché présentée dans cet Edito reflète la vision de la Société de Gestion et a été préparée avec l'équipe Recherche du groupe Principal Asset Management (source : Principal).

L’essentiel au 30/09/2026

Capitalisation *
38 257 750 €

Nombre d'associés
975

Taux de distribution * 2025
Non applicable.

TRI * cible sur 10 ans
6,5 %

Il s'agit d'un objectif de gestion fondé sur des hypothèses de marché et non d'une garantie de performance.

Nombre d’immeubles **
5

WALB *
13,8 ans

PGA *
Non applicable.

TOF *


TOP *


Taux de rendement à l’acquisition (brut)
7,96 %

Les rendements passés des investissements ne présagent pas des rendements ou de la performance futurs.



* *Les définitions de ces indicateurs se trouvent dans le Lexique en page 10.*
** *Le 5ème immeuble (Charlotte, Etats-Unis) est détenu à hauteur de 12 % des parts de la société détenant l'immeuble, au 30/09/2026.*

Données financières au 30/09/2026

Marché des parts

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS

Pour rappel la SCPI a été lancée en septembre 2025 et ouverte à la souscription au grand public le 1er octobre 2025.

		2026			
	2025	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
Nombre de parts en début de période	0	81 084	132 059	141 948	
Nombre de parts souscrites sur la période	81 084	50 975	9 889	11 083	
Nombre de parts retirées sur la période	0	0	0	0	
Nombre de parts en fin de période	81 084	132 059	141 948	153 031	
Nombre de parts en attente de retrait	0	0	0	0	

Nombre de parts
153 031

Évolution de la capitalisation



Nombre d'associés	Au lancement :	42
	Au 31/12/2025 :	469
	Au 30/09/2026 :	975

Distribution



Date de paiement : 29/10/2026

Revenu financier distribué (avant prélèvement) : 0,00 €
Revenu foncier distribué net (après fiscalité étrangère) : 3,87 €

Valeurs des parts

Prix de souscription	**250 € / part**
Valeur de réalisation ** *(valeur au 30/09/2026)*	**219,08 € / part**
Valeur de reconstitution ** *(valeur au 30/09/2026)*	**253,49 € / part**

Valeur de retrait **	**225 € / part**
Valeur IFI *(valeur au 31/12/2025)*	**115,73 € / part (résident)**

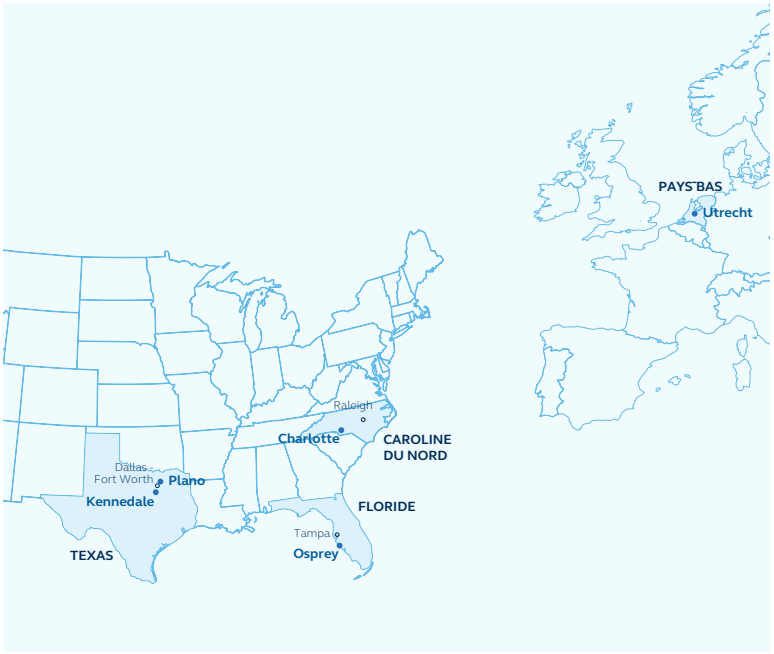
Tunnel de valeur de reconstitution



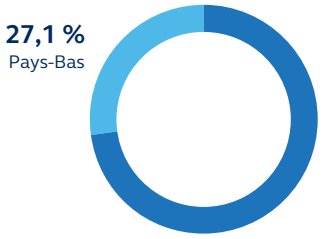
* *Le montant des revenus nets distribués par part et de l'impôt étranger correspondant s'applique aux associés résidents fiscaux français. Ce montant est indiqué avant la déduction du prélèvement libératoire sur les produits financiers issus des placements de Principal Inside.*
Pour les éventuels revenus perçus de l'étranger par Principal Inside, l'impôt étranger est payé à la source par la SCPI. L'impôt étranger peut faire l'objet d'un crédit d'impôt afin d'éviter la double imposition des associés, selon les conventions fiscales en vigueur entre la France et les pays concernés.
Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle propre à chaque associé et est susceptible d'évoluer.
Les revenus ne sont pas garantis. Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

** *Les définitions de ces indicateurs se trouvent dans le Lexique en page 10.*

Synthèse du portefeuille immobilier



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION PAR TYPOLOGIE D'ACTIFS



La répartition sectorielle reflète l'activité du bâtiment. L'usage inscrit dans chaque acte d'acquisition peut être différent.

5
Nombre d'immeubles

33 387 215 €
Valeur vénale des immeubles (1) (4)

9 327 m²
Surface totale

TOF 100 %

8,6 %
Ratio d'endettement (1)

9
Nombre de locataires

2 710 242 €
Loyer annuel total (1)

13,8 ans
WALB (2)

TOP 100 %

570 922 €
Loyers encaissés sur le trimestre (1)

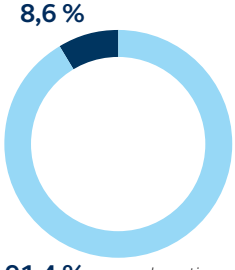
Les indicateurs présentés ci-dessus, prennent en compte au prorata, la détention de 12 % de l'actif acquis au cours du trimestre.

TOF



TOF
- Locaux occupés
- Locaux occupés sous franchise ou mis à disposition d'un futur locataire
- Locaux vacants sous promesse de vente
- Locaux vacants en restructuration (intégrés au TOF sous conditions)
- Locaux vacants en recherche de locataire

RATIO DETTES ET AUTRES ENGAGEMENTS



- Emprunt bancaire (3)
- VEFA ou autres acquisitions payables à terme
- Crédit-baux immobiliers
- Comptes courants d'associés ou autre endettement vis-à-vis des associés tiers des filiales
- Valeur de réalisation

Le ratio se calcule de la manière suivante : (Dettes + Engagements immobiliers) / (Actif net + Dettes + Engagements immobiliers). Avec cette méthode de calcul, l'endettement de la SCPI ressort à 8,6 % à la fin du troisième trimestre 2026.

Le locataire de l'actif Kennedale bénéficie d'un loyer progressif sur la première année de son bail, jusqu'au 31 juillet 2026. La différence entre le loyer effectivement payé par le locataire (de la date d'acquisition au 31 juillet 2026) et le loyer annuel tel que prévu au bail a été compensée par le vendeur dans le cadre de l'acquisition, de sorte que Principal Inside perçoive l'équivalent d'un loyer entier.

L'actif de Charlotte est détenu au 30/09/2026 à hauteur de 12 % des titres de la société détenant l'actif. Les indicateurs de cet actif ont été proratisés en fonction de ce pourcentage de détention (sauf le nombre d'actifs et des locataires).

(1) Ces valeurs comprennent des montants en dollars américains qui ont été convertis en euros en utilisant le taux de conversion Banque de France au 30/09/2026 : 1€ = 1,1355$. Les loyers affichés ne sont pas garantis et sont susceptibles d'évoluer.
(2) Les définitions de ces indicateurs se trouvent dans le Lexique en page 10.
(3) Comprend également les emprunts assimilés aux emprunts bancaires (dans le cas de l'emprunt contracté : dette privée).
(4) La valeur vénale des immeubles comprend la quote-part de détention de 12% de l'actif de Charlotte pour une valeur d'actif proratisée de 1 484 643 $ et un prix d'achat des parts de 1 524 253 $ correspondant à la valeur d'actif et aux coûts d'acquisition.

Acquisition du trimestre

CHARLOTTE, ÉTATS-UNIS

Commerce





Présentation de l'actif

Au cours du troisième trimestre 2026, la SCPI Principal Inside a réalisé une nouvelle acquisition aux États-Unis avec une première prise de participation dans un actif commercial de type "strip retail" (équivalent à un retail park) situé à Charlotte, en Caroline du Nord. Implanté à proximité des principaux pôles universitaires et économiques de la ville, l'actif développe une surface locative de plus de 8 000 m² et est entièrement loué à cinq enseignes nationales de premier plan.

L'acquisition a été logée dans un premier temps dans un véhicule dédié mis à disposition par le groupe Principal, dans le respect du dispositif de gestion des conflits d'intérêts de la Société de Gestion, permettant de sécuriser des actifs aux États-Unis avant leur transfert progressif à la SCPI au fur et à mesure de la collecte de capitaux, jusqu'à en être propriétaire unique. L'actif a été acquis pour un montant total de 12,4 millions de dollars, offrant un rendement initial brut de 8,37 %. À la clôture du trimestre, Principal Inside possédait 12 % des parts de la société détenant l'actif grâce à un premier rachat de parts. Un second rachat a eu lieu au mois d'octobre, portant la quote-part de Principal Inside à 20 %.

À travers cette acquisition, la SCPI poursuit sa stratégie de diversification en élargissant son exposition à la fois sectorielle avec une nouvelle classe d'actifs et géographique sur le marché américain.

Données clés *(à la date d'acquisition)*

01/09/2026
Date d'acquisition (1er rachat de parts)

12 372 023 $
Prix d'acquisition net vendeur HD HT (3)

8 050 m²
Surface

1 035 520 $
Loyer brut annuel (2) (hors taxes et hors charges)

12 %
Pourcentage de détention de l'actif (1)

5
Nombre de locataires

100 %
Taux d'occupation

5,3 ans
WALB (4)

8,37 %
Rendement brut à l'acquisition (5)

ESG

Note ESG à l'acquisition 16,2/100

Note ESG cible 37,4/100

Points clés du plan d'actions ESG envisagé :

- Réalisation d'une étude du potentiel photovoltaïque du site.
- Installation d'un parking à velo.
- Implémentation d'un questionnaire de satisfaction des locataires.

(1) Les autres indicateurs présentés concernent l'actif dans sa globalité et non pas au prorata de détention (prix d'acquisition, surface, loyer annuel).
(2) Les loyers annuels ne sont pas garantis et peuvent évoluer.
(3) HD HT : hors droits hors taxes.
(4) Les définitions de ces indicateurs se trouvent dans le lexique en page 10.
(5) Les rendements passés des investissements ne présagent pas des rendements ou de la performance futurs.

Caractéristiques, conditions et informations

Caractéristiques

Dénomination : Principal Inside

Classification : SCPI diversifiée à capital variable

Date de création : 3 septembre 2025

Date d'ouverture des souscriptions : 1er octobre 2025

Visa AMF : n° 25-12 délivré le 05/08/2025

Code ISIN : FR0014012T05

Durée de vie de la SCPI : 99 ans

Capital maximum statutaire : 500 000 000 €

SFDR : Article 8

Société de Gestion : Principal Asset Management SAS, agréée sous le numéro GP-13000036

Dépositaire : CACEIS

Évaluateur immobilier : Jones Lang Lasalle Expertises

Commissaire aux comptes : KPMG

Conditions de souscription – Retrait – Cession

Conditions de souscription

Valeur nominale	150 €
Prime d'émission	100 € TTC
Prix total de souscription	250 € TTC
Minimum de souscription	10 Parts
Entrée en jouissance	Premier jour du sixième mois suivant l'émission des Parts souscrites.

L'enregistrement des bulletins de souscription est soumis au renseignement exhaustif du dossier de souscription comprenant : le bulletin de souscription signé et dûment rempli, les justificatifs tels que requis par le bulletin de souscription et le règlement du montant de la souscription à la SCPI.
Avant toute souscription, le souscripteur doit prendre connaissance des statuts, du dernier rapport annuel, de la Note d'Information, de son actualisation le cas échéant, et notamment des frais et des risques, et du document d'informations clés, disponibles sur le site **https://fr.principalam.com** ou sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Conditions de retrait

Pour l'Associé qui souhaite se retirer de la Société, le fonds de réserve n'étant pas doté à ce jour, seul un retrait de part compensé par une souscription pourra être réalisé ; celui-ci sera exécuté au prix de souscription diminué de la commission de souscription HT en vigueur, soit 225 € / Part.
La notification de la demande de retrait doit être réalisée au moyen d'un Bulletin de Retrait adressé par lettre recommandée avec avis de réception à la Société de Gestion. En cas de nantissement des Parts, la mainlevée de l'organisme bancaire libérant le nantissement est requise. Les demandes de retrait sont prises en considération par ordre chronologique de réception. L'inscription sur le registre des associés du remboursement des Parts rend effectif le retrait. Les Parts remboursées sont annulées.
Si la demande de retrait ne peut être satisfaite au terme du mois de sa réception la Société de Gestion a la possibilité de mettre en œuvre un mécanisme de rétro-compensation afin de procéder au remboursement des Parts.

Conditions de cession

Les Associés ont la possibilité de céder leurs Parts directement à un autre Associé ou un tiers sous réserve de l'application de la clause d'agrément prévue par la Note d'Information de la SCPI. Toute cession de Parts est considérée comme réalisée à la date de son inscription sur le registre des Associés.

Les intéressés doivent s'acquitter des droits d'enregistrement de 5 % directement auprès du Trésor Public avant transmission de l'acte de cession à la Société de Gestion.
Le cessionnaire bénéficie des résultats attachés aux Parts transférées à compter du premier jour du mois suivant l'inscription du transfert sur le registre des Associés. Les éventuels acomptes sur dividendes mis en distribution postérieurement à la date d'inscription de la cession, du transfert ou de la mutation sur le registre des Associés, mais afférents à une période antérieure à l'entrée en jouissance du bénéficiaire du transfert, resteront acquis au cédant.
Pour les cessions et mutations de Parts, la Société de Gestion percevra 100 € (cent euros) HT (120 € TTC) de frais de dossier pour chaque opération.

Frais

Pour assurer ses missions, la Société de Gestion perçoit une rémunération sous la forme des commissions ci-après :

Commission de souscription *(calculée sur les montants souscrits)*	10 % HT (12 % TTC)
Commission de gestion *(calculée sur les produits locatifs)*	Union Européenne et Royaume-Uni : 10 % HT (+ TVA applicable) États-Unis : 12 % HT (TVA non applicable)
Commission sur cession ou mutation de Parts *(due pour chaque opération)*	100 € HT (120 € TTC)
Commission d'acquisition et de cession sur actifs immobiliers *(calculée sur le prix de vente ou d'achat hors frais et droits)*	1 % HT (1,2 % TTC)
Commission de pilotage des travaux *(calculée sur le montant des programmes de travaux excédant 100 000 € HT)*	1 % HT (1,2 % TTC)

Information Vie Sociale

Espace client

Nous rappelons aux Associés qu'ils peuvent accéder à l'ensemble de leurs informations et documents relatifs à la SCPI Principal Inside sur leur espace client, accessible sur le site internet de la Société de Gestion : **https://www.myportal.fr.principalam.com/**
Un email a été adressé à chaque Associé avec ses identifiants de connexion. Notre service client se tient bien entendu à la disposition des Associés rencontrant des difficultés à accéder à leur espace client.

Lexique

Capitalisation :
La capitalisation est le nombre de parts de la SCPI multiplié par le prix de souscription à la date donnée.

PGA (ASPIM – Performance Globale Annuelle) :
La performance globale annuelle correspond à la somme du taux de distribution de l'année N et la variation du prix public de souscription, entre le 1er janvier de l'année N et le 1er janvier de l'année N+1, pour les SCPI à capital variable.

Taux de Distribution (ASPIM) :
Le taux de distribution de la SCPI est la division du dividende brut, avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé, versé au titre de l'année N (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) par le prix de souscription au 1er janvier de l'année N pour les SCPI à capital variable.

Taux d'endettement (ASPIM – ratio dettes et autres engagements) :
Ce taux représente le pourcentage de l'endettement et des engagements payables à terme sur le total de l'actif net augmenté des dettes et autres engagements payables à terme.

TOF (ASPIM – Taux d'Occupation Financier) :
Le TOF se détermine par la division du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés (y compris les indemnités compensatrices de loyers) ainsi que des valeurs locatives de marché des autres locaux non disponibles à la location, par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait louée.

TOP (ASPIM – Taux d'Occupation Physique) :
Le TOP correspond au ratio entre les surfaces occupées et les surfaces totales, d'un immeuble ou de la SCPI.

TRI (Taux de Rendement Interne) :
Le TRI mesure la rentabilité d'un investissement en parts de SCPI, sur une période donnée. Ce taux s'exprime en pourcentage (%) et correspond au taux de rentabilité annualisé de l'investissement. Il prend en compte les revenus versés et l'évolution du prix de souscription entre le début et la fin de la période considérée.

Valeur de réalisation :
La valeur de réalisation de la SCPI correspond à la somme de la valeur vénale du patrimoine immobilier de la SCPI et de la valeur nette des autres actifs de la SCPI.

Valeur de reconstitution :
La valeur de reconstitution de la SCPI correspond à la somme de la valeur de réalisation de la SCPI (la valeur vénale du patrimoine immobilier de la SCPI plus la valeur nette des autres actifs de la SCPI) et des coûts et frais qui devraient être déboursés si la SCPI devait reconstituer son patrimoine (droits de mutation, frais de notaire, frais de conseils…).

Valeur de retrait :
La valeur de retrait correspond au montant que recevrait un associé s'il retirait (vendait) sa part. Elle correspond au prix de la part au jour de la demande de retrait, diminuée des frais de souscription.

WALB :
La WALB *(Weighted Average Lease Break)*, exprimée en années, correspond à la moyenne de la durée résiduelle des baux, jusqu'à la prochaine option de sortie du locataire, pondérée en fonction du loyer de ces baux.

Information – Changement de nom de votre Société de Gestion

Nous vous informons que la Société de Gestion de votre SCPI Principal Inside a changé de nom au cours du premier trimestre 2026. La Société de Gestion a pris le nom de « Principal Asset Management » (en remplacement de son ancienne dénomination Principal Real Estate) afin d'apporter plus de lisibilité aux associés de la SCPI Principal Inside et à ses partenaires. Principal Asset Management demeure agréée en qualité de société de gestion de portefeuille par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro d'agrément GP-13000036. Le changement de dénomination sociale a fait l'objet d'une déclaration auprès de l'AMF et est sans incidence sur la portée ou la validité de son agrément ni sur les activités de la Société de Gestion ou de la SCPI.

Contacts

Par courrier :
Principal Asset Management
36, avenue Hoche
75008 Paris

Par email : service.client@principal.com

Sur le site internet : https://fr.principalam.com/

Crédits photos : Adobe Stock, médiathèque Principal Asset Management.

Principal
Asset Management®

Mis à jour en novembre 2026. La Note d'information prévue au code monétaire et financier a obtenu de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le visa SCPI n° 25-12, en date du 5 août 2025. Principal Asset Management, société par actions simplifiée ayant son siège social au 36, Avenue Hoche, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 534 857 255, est une société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers depuis le 20 novembre 2013 sous le numéro GP-13000036.

©2026, Principal Financial Services, Inc., Principal®, Principal Financial Group®, Principal Asset Management, et Principal et le bloc-logo sont des marques déposées et des marques de service de Principal Financial Services, Inc., une société de Principal Financial Group, dans divers pays du monde et ne peuvent être utilisées qu'avec l'autorisation de Principal Financial Services, Inc.



Conception & réalisation Labrador Transparency +33 (0)1 53 06 30 80